Livret d'accueil

Informations à destination
des nouveaux arrivants et
de leur famille

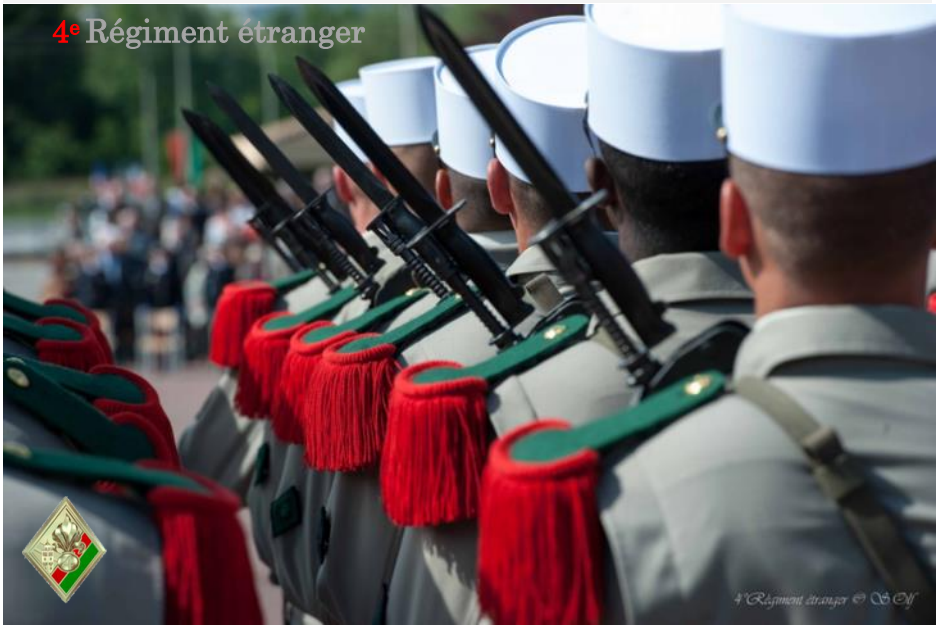

EDITORIAL

Bienvenue au 4e étranger,

Vous vous apprêtez à rejoindre le « régiment des Fortes têtes » et nous sommes heureux de vous y accueillir. Régiment unique au sein de l'armée de Terre, creuset de la Légion étrangère où passe chaque année la moitié des effectifs de notre institution, il vous permettra de vous épanouir dans un métier exigeant mais passionnant.

Parfaitement intégré dans sa région, au pied des Pyrénées et non loin de la mer, il offre une remarquable qualité de vie malgré d'inévitables vicissitudes, notamment sur les plans de l'emploi du conjoint et de la scolarité. Quelles que soient ces dernières, la communauté humaine du régiment fera son maximum pour favoriser votre installation dans de bonnes conditions. Ce guide est destiné à vous aider dans cette tâche.

Les nombreuses activités du régiment au profit des familles, le nombre important d'Anciens installés dans la région et le bassin chaurien plairont très certainement à vos familles.

Les présidents de catégorie sont, entre autres, à votre disposition pour vous fournir des informations complémentaires.

A bientôt !

Colonel Thibault CAPDEVILLE .

Chef de corps du 4e Régiment étranger

SOMMAIRE

Présentation du 4e Régiment étranger ♦ Historique ♦ Le 4 aujourd'hui	4
Cadre de travail ♦ Situation géographique ♦ Horaires de travail ♦ Circulation et stationnement ♦ Numéros utiles ♦ Action sociale ♦ CSA	8
Vie pratique ♦ Logement ♦ Transport ♦ Economie et emploi ♦ Enfance - Scolarité	16
Formalités à effectuer	26
Annexes	28

PRESENTATION

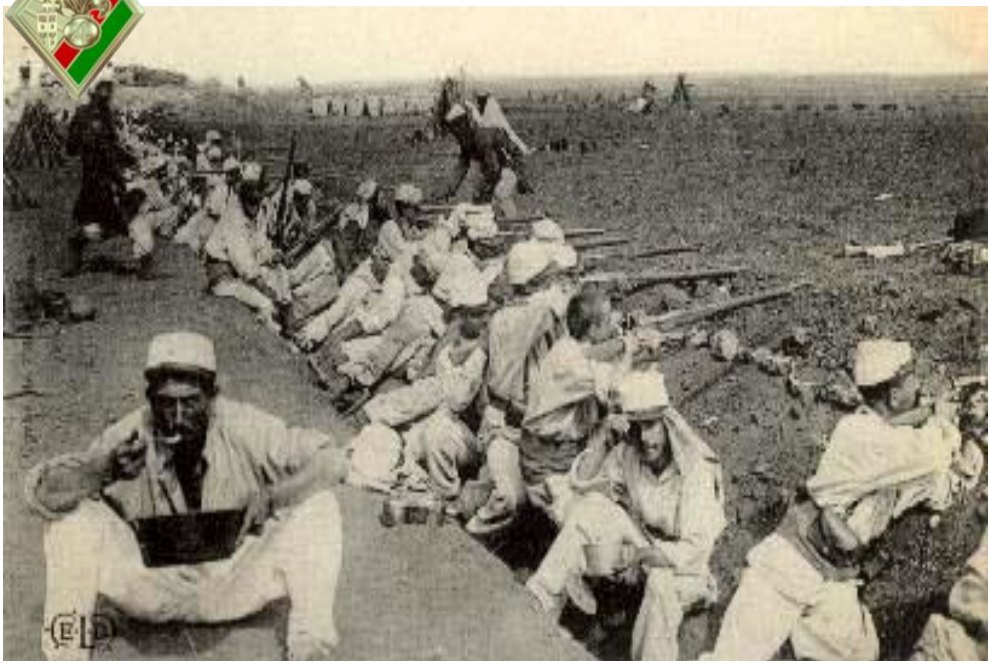

Historique

Créé en novembre 1920 à Marrakech, le 4e Régiment étranger devient 4e Régiment étranger d'infanterie en 1922. Dès sa création, il est engagé dans la pacification du Maroc puis dans la guerre du Riff contre Abdelkrim, entre 1920 et 1934. Dans le même temps, le 4e puis le 5e bataillon du 4 s'illustrent au Levant, entre 1921 et 1926.

Dissous en novembre 1940 pour permettre la création des 11e et 12e Régiments étrangers d'infanterie puis de la 13e DBLE, le 4e étranger est recréé en 1941 sous l'appellation 4e DBLE. C'est sous cette même appellation (puis sous celle de 1er REIM qu'il a pour l'essentiel contribué à constituer) qu'il participe en 1943 à la campagne de Tunisie, où il s'illustre au Djebel Zaghouan.
Il est de nouveau dissous en juin 1943, ses effectifs étant versés au RMLE, régiment qui participera aux très dures campagnes de France et d'Allemagne.
Recréé en 1946, le 4e étranger engage successivement ses bataillons à Madagascar (entre 1947 et 1951) mais aussi en Extrême-Orient, où le 2e puis le 5e bataillon sont envoyés en unités constituées avant d'être amalgamés à d'autres régiments.

A nouveau dissous en 1951, le « 4 » est recréé au Maroc en mars 1955, avant d'être engagé entre 1957 et 1964 en Algérie.

Le 1er septembre 1977, le drapeau du 4 est confié au régiment d'instruction de la Légion étrangère (RILE) qui a pris ses quartiers à Castelnaudary, un an plus tôt.
Le 1er juin 1980, celui-ci prend le nom de 4e Régiment étranger.
Solidement implanté depuis 40 ans à Castelnaudary, tout d'abord au quartier LAPASSET puis au quartier DANJOU, sur le site des Cheminières, le régiment poursuit son œuvre de formation des cadres, des spécialistes et des jeunes engagés volontaires, fort de ses 39 officiers, 188 sous-officiers et 299 militaires du rang permanents consacrés à cette mission unique et précieuse pour l'avenir de la Légion étrangère.

PRESENTATION

Le « 4 » aujourd'hui

Non-embrigadé, le 4e RE est subordonné au Commandement de la Légion étrangère. Régiment du socle, chargé de la formation, il est articulé en 7 compagnies d'effectifs très variables et aux spécialités bien établies. Le régiment compte environ 500 permanents.

Le régiment a la mission d'assurer :

- La formation initiale de tous les engagés volontaires de la Légion étrangère avec pour priorités l'apprentissage du français, le tir au fusil d'assaut et la mise en condition physique (1re CEV, 2e CEV et 3e CEV).

- La formation des cadres de la Légion étrangère par les formations générale élémentaire, de 1er et 2e niveau (CIC).

- La formation des spécialistes de niveau élémentaire, 1er et 2e degré dans les branches sport, transmissions, santé, administration, instruction conduite, maintenance auto et télécommunications, informatique, restauration etc…(CIS).

La formation initiale des engagés volontaires dure 4 mois.

La remise solennelle du képi blanc s'effectue en début de 6e semaine après une marche de 50 kilomètres effectuée en 2 jours.
Au cours de cette cérémonie, les engagés volontaires récitent le code d'honneur du légionnaire.

CADRE DE TRAVAIL

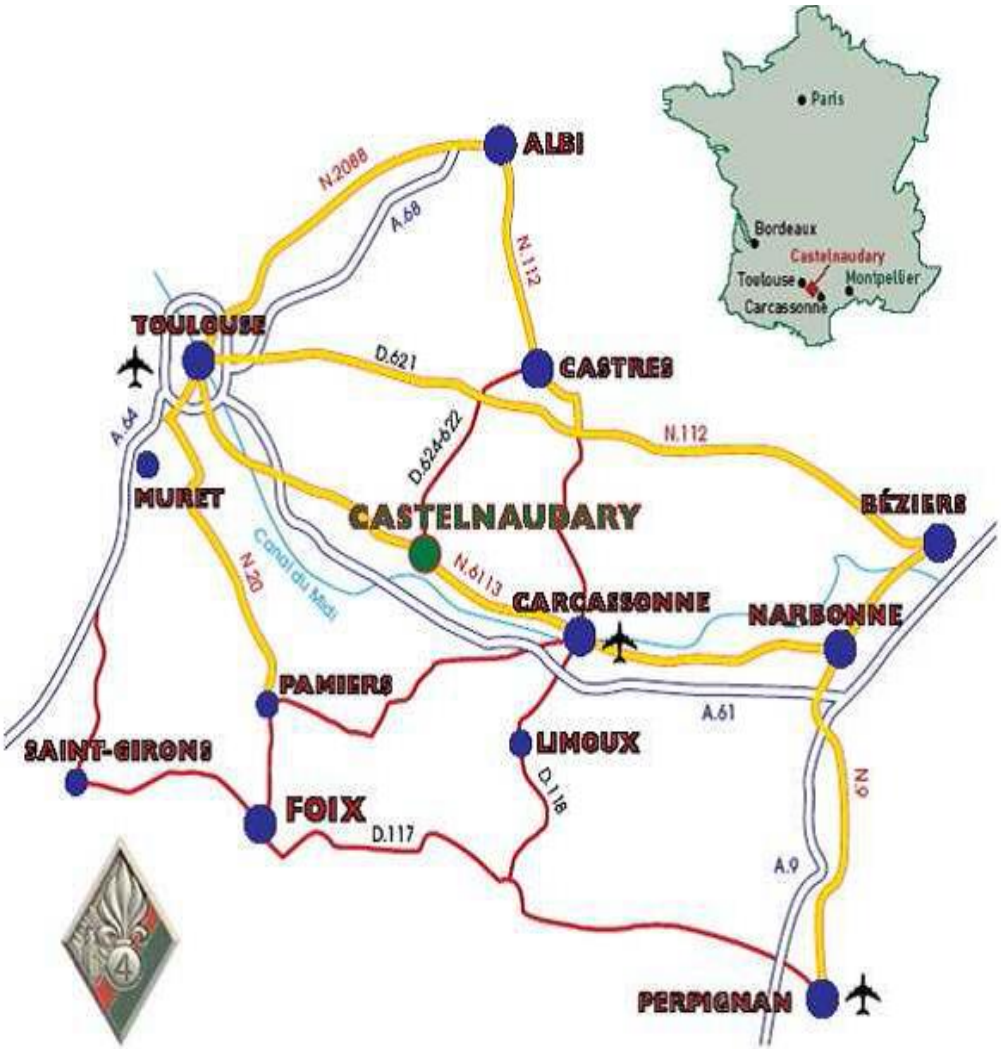

Situation géographique

Castelnaudary se situe dans le département de l'Aude, à 60 kilomètres de Toulouse (45 min), 40 kilomètres de Carcassonne (35min), 90 kilomètres d'Albi (1h35), 100 kilomètres de Narbonne (1h10) et 150 kilomètres de Perpignan (1h35). Est accessible par la route soit par l'Autoroute des deux mers A61, sortie péage Castelnaudary ; la RN 113 Toulouse Carcassonne ou la D 624 Albi Castelnaudary.

Horaires de travail

De 07h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Circulation et stationnement

La vitesse est limitée à 30 km/h dans le quartier.

Seules certaines personnes peuvent se garer dans le quartier. Ils doivent alors être munis d'une vignette. Celle-ci est à retirer au secrétariat de l'OPSR à l'entrée du quartier sur présentation des documents suivants :
-carte grise du véhicule
-carte d'identité
-attestation d'assurance du véhicule

Numéros utiles

Président des Officiers : CBA PAVILLARD, 04 68 23 77 01
Président des Sous-officiers : ADC RIBEIRO DE ALMEIDA, 04 68 23 76 70
Président des caporaux-chef : CCH RAVELOMANANJARA, 04 68 23 76 69
Conseiller juridique : LTN BARON, 04 68 23 76 68
Responsable des ressources humaines : CNE VASSEUR, 04 68 23 76 50
Antenne Défense Mobilité : ADJ STOIANOV, 04 68 23 76 62
Droits individuels : ADC BERANEK, 04 68 23 76 71
Déménagement : CCH HARKATY, 04 68 23 76 38
Informatique : ADC LEVEILLE, 04 68 23 78 76

CADRE DE TRAVAIL

Action sociale

L'Antenne d'Action Sociale de Castelnaudary est située au sein du 4e Régiment étranger.
Les assistantes de service social reçoivent sur rendez-vous les personnels et leur famille à l'antenne, en ville dans leur bureau de permanence (ancien tribunal) ou à domicile.

Les domaines d'intervention sont variés : la famille, la santé, l'insertion sociale et professionnelle, le logement, les vacances et loisirs, le budget, l'emploi/la mobilité.

Le rôle de l'assistante de service social : soumise au secret professionnel elle pourra vous accueillir, écouter, soutenir, prévenir, conseiller, orienter, évaluer,

A l'antenne d'action sociale vous pourrez aussi faire les inscriptions aux cours de français, ils sont dispensés par le GRETA de Castelnaudary et financés par l'ASA.

Nous pourrons aussi vous renseigner lors de votre arrivée sur les activités destinées aux épouses, et notamment l'atelier de conversation française qui se réunit tous les mercredi matin à l'ancien tribunal de Castelnaudary (5 Square Victor Hugo, RDC).

N'hésitez pas à nous contacter aux coordonnées suivantes :

Mme FAELLI Valérie

Secrétariat social : 04 68 23 76 73

Mme DELORME Gwendoline

Assistante de service social : 04 68 23 76 64

3e CEV / CIS / 6e CIE

Antenne GSBDD / CMA / USID ADM

Mme PRADAL Isabelle

Assistante de service social : 04 68 23 76 61

1re CEV / 2e CEV / CIC / CCS

Bureau Environnement Humain (BEH)

Le BEH du 4e Régiment étranger s'occupe de la condition du personnel et vous accompagne dans vos démarches sociale, juridique et pour votre logement .

Bureau environnement humain : ADC FOUCAUD
Tél : 04 68 23 76 67

iourii.foucaud@intradef.gouv.fr

DÉFENSE MOBILITÉ

ACCOMPAGNE LES CONJOINTS

La mobilité propre aux métiers de la Défense est souvent une contrainte pour la vie professionnelle des conjoints de militaires, de gendarmes, ou de civils de la Défense.

L'ACCOMPAGNEMENT EST PROPOSÉ :	aux conjoints unis par - mariage, - pacte civil de solidarité, - concubinage, - ou vie commune. Et ce pendant le temps d'activité du ressortissant de la Défense et jusqu'à 3 ans après son départ de l'institution. * * Y compris en cas de veuvage ou de séparation familiale.
LES CONDITIONS POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ :	être inscrit ou non à Pôle Emploi comme demandeur d'emploi. chercher un emploi dans la zone géographique d'affectation du conjoint personnel du ministère de la Défense ou de la Gendarmerie nationale.

NOTRE OFFRE DE SERVICE

Défense Mobilité met à votre disposition des conseillers spécialisés dans l'accompagnement des conjoints pour vous aider dans la recherche d'emploi.

NOS PRESTATIONS PROPOSÉES :

- un accompagnement individualisé pour trouver un emploi ;
- des informations et conseils personnalisés sur les métiers, les bassins d'emploi, les formations, la VAE, etc. ;
- un accès à l'offre de service de Pôle Emploi mise à disposition de Défense Mobilité ;
- des techniques de recherche d'emploi : rédaction de CV, lettres de motivation, préparation aux entretiens d'embauche, etc. ;
- une mise en relation avec des employeurs du secteur privé et public ;
- un accès au réseau des employeurs partenaires de Défense Mobilité ;
- une aide à la prise de contact avec les employeurs de la fonction publique territoriale et hospitalière.

UN ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE POUR LES CONJOINTS AGENTS PUBLICS

VOTRE CONJOINT EST ENSEIGNANT DE L'EDUCATION NATIONALE OU DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Dès notification de votre ordre de mutation, votre conjoint doit l'adresser accompagné du formulaire* renseigné et des copies de ses demandes de mobilité à :
Défense Mobilité – ARD
Bureau de l'accès aux fonctions publiques
5 bis, avenue de la porte de Sèvres
75509 Paris Cedex 15
Téléphone : 01 57 24 76 44
Internet : bafp@sga.defense.gouv.fr

SI VOTRE CONJOINT EST MILITAIRE

Il devra s'adresser à sa direction du personnel militaire.

VOTRE CONJOINT EST AGENT DE LA FONCTION PUBLIQUE (HORS DEFENSE)

Votre conjoint est fonctionnaire de l'Etat, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière ou agent de l'Etat (organisme ou entreprise publique…).
Dès notification de votre ordre de mutation, le formulaire « emploi des conjoints » * renseigné et accompagné des documents suivants doit être adressé à l'adresse susmentionnée :
- De l'ordre de mobilité (ou attestation) du conjoint appartenant au ministère de la Défense ;
- D'une copie de son CV, de ses lettres de motivation ou de ses demandes de mutation ;
- Et de toute pièce qu'il juge utile pour expliquer et appuyer sa demande.

Antenne Défense Mobilité - Reconversion

ADJ STOIANOV : 04 68 23 76 62

Email : kamen.stoianov@intradef.gouv.fr

CADRE DE TRAVAIL

Club Sportif et Artistique (CSA)

Modalités d'inscription et de participation:

Les demandes d'inscription s'effectuent lors de l'assemblée générale d'ouverture et auprès du trésorier du CSA 4e RE, au RDC du bâtiment 13 (bureau instruction emploi) en face de la salle polyvalente.
Contact : MAJ MAITREL, 04 68 23 77 05

Horaires (personnel extérieur ou famille):
Lundi et jeudi de 14h00 à 17h00, le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h.

Pour le personnel civil extérieur au ministère de la Défense, un parrainage ainsi que l'accord du responsable de la section concernée seront exigés.

Pièces à fournir :

- Un **certificat médical** d'aptitude datant de moins de trois mois à remettre au responsable de la section si nécessaire
- Une **autorisation parentale** pour les mineurs
- Un **chèque** de paiement (obligatoirement) à l'ordre du CSA 4e RE.

Le montant de l'adhésion est composé de deux éléments :

- Un **droit d'inscription** (1)

Catégorie 1
Personnel du 4e RE (permanents, réservistes et EV) **20 €**
Catégorie 2
Famille (conjoint et enfants du personnel du 4e RE) **20 €**
Catégorie 3
Personnel de la Défense extérieur au 4e RE, retraités de la défense et leur famille **45 €**
Catégorie 4
Civils parrainés **60 €**

- Une **cotisation correspondant à l'activité choisie**.

(1) En cas de pratique de plusieurs activités, ce droit n'est dû qu'une fois.

CSA 2019

ACTIVITES	CAT	HORAIRES	REPONSABLE	COTISATIONS	TEL/MAIL
Tir	1, 2, 3 4	lundi et/ou mercredi 17h30-20h00 samedi 08h00-12h00	ADC TEREM	27 euros/an 47 euros/an	04.68.23.79.77
Tir TSF	1, 2, 3 confirmé 1 an de présence au club		ADC BOULANGER		04.68.23.77.24
Tir à l'arc	toutes CAT	lundi 17h30-20h, vendredi 18h-20h samedi 09h-12h	CBA SOULIE	licence fédérale	04.68.13.77.50
Moto	adultes	suivant calendrier prévu	LTN KULPINSKI	/.	04.68.23.77.06
Mécanique	militaires du 4e RE	Dernier samedi du mois	ADJ DEMYDOV	10 euros/an	04.68.23.77.81
Photographie	toutes CAT	A préciser suivant la disponibilité de la salle	CCH BONEV	/.	04.68.23.79.76
Jeux de société	militaires du 4e RE	tous les mardi 18h-20h, club CIE CCS	ADC ZARI	/.	
Pêche	1, 2 3, 4	mercredi, samedi et jours fériés En période chasse, jeudi, dimanche et jours fériés	ADC Mme MADUREIRA	20 euros/mois 25 euros/mois	05.61.83.23.78
Chasse	toutes CAT	définir par note de service	ADC Mme LEGARO	60 euros/an	07.77.75.60.12
Plongée	1, 2 et anciens adhérents	piscine le mardi 18h-20h sortie en mer le samedi et dimanche	CCH BLOTIAU	licence fédérale 35 euros/an	06.48.94.10.07
Tennis	toutes CAT	samedi 14h-17h au château et au gymnase selon les conditions météo	CCH COMONT	/.	06.88.78.29.42
Atelier couverture	6 pours du 4e RE	le lundi et mercredi une semaine sur 2	MME DA SILVEIRA MENDONCA	/.	06.70.35.44.15
Atelier couture	6 pours du 4e RE	tous les mercredi 09h15	MME CARABUT	/.	06.95.21.53.71
Jardinage	1, 2	6t6 hivers: 17h30 en semaine, jardin de l'orangerie samedi matin	ADJ GUEORGUIEV	10 euros/an	04.68.23.77.78
Groupe de recl	militaires du 4e RE	répétition avant les prestations 12h-14h cours de guitare à l'étude	ADC NOWAKOWSKI	/.	04.68.23.77.60
Musculation	1, 2 toutes CAT	en semaine 10h-14h 14h-21h week-end 10h-20h	CCH GIPP	CAT 1, 2 enfant CAT 3, 4 : 30 euros/an	roland.gipp@intradef.gouv.fr
Trail	toutes CAT/adultes	sur RDV	ADC CAPARICAS	20 euros/an	06.15.92.23.39
Triathlon Duathlon	1		ADJ IZBASH	/.	06.68.23.77.18
Suivi run	toutes CAT + 18 ans	week-end en fonction de la météo et de la disponibilité des adhérents	ADC1 ARNOULT	/.	06.10.15.00.46
Cyclisme	militaires du 4e RE	en semaine 7h30-9h et 12h-14h	LTN KULPINSKI	10 euros/an	04.68.23.77.06
VTT	militaires du 4e RE	en semaine 07h30-9h	CBA SOULIE	/.	04.68.23.77.50
SMPS	1 et militaires	week-end	SCH SAVOY	licence fédérale cotisation CEPS	06.72.91.43.01
Salle de natation	1, 2 3, 4	lundi 16h30-18h (placer limités priorité CAT 1 et 2) mercredi 14h-16h45 vendredi 14h-15h et 18h30-19h30	ADC1 ARNOULT	10 euros/an 30 euros/an	06.10.15.00.46
Natation libre	placer limités priorité 1 et 2	mardi, jeudi 16h-17h samedi 14h-17h pour l'école de natation et la natation libre: CAT 3 et 4, par de nouveaux adhérents. Les adhérents 2018-2019 seront pris sur accord du président et suivant les placer disponibles	ADC1 ARNOULT	/.	06.10.15.00.46
Aquagym	1, 2 3, 4	lundi 14h15-15h	ADC1 ARNOULT	10 euros/an 30 euros/an	06.10.15.00.46
Krav Maga	toutes CAT	lundi et jeudi 18h15-21h	ADJ CHABAUT	20 euros/an	04.68.23.79.73
Kick boxing	toutes CAT	mardi 18h15-20h mercredi 12h10-13h45	CCH HILLARD	20 euros/an	04.68.23.79.70
Fitness	2, 3, 4	mardi et jeudi 15h-16h au gymnase	ADJ IZBASH	/.	04.68.23.77.18
Montagne	1, 2, 3	6t6/hiver	ADC BERTRAND	10 euros/an	04.68.06.47.00
Pétanque	1, 2 3, 4	vendredi 17h30-19h	ADJ SEGARD	5 euros/an 15 euros/an	04.68.23.77.68
Danse Polynésienne	1, 2 3, 4	jeudi 18h-19h groupe enfant jeudi 19h-20h30 groupe adulte	MME TATA	/. 20 euros/an	06.41.57.94.27

Logement

Le responsable du bureau logement est le CCH RAVELOMANANJARA, joignable au 04 68 23 76 69.

Pour obtenir l'attribution d'un logement, vous devez remplir une demande de logement à récupérer auprès du CCH RAVELOMANANJARA.
Une fois remplis, ces documents sont à envoyer impérativement au bureau logement de la base de défense de Carcassonne à l'adresse email suivante : **gsbdd-ccn-bureau-logement.accueil.fct@intradef.gouv.fr** ainsi qu' au chef du bureau logement, le CCH RAVELOMANANJARA, à l'adresse email suivante :

soloson.ravelomananjara@intradef.gouv.fr

Le Bureau logement de la BDD Carcassonne établira une Attestation logement qui vous permettra de prétendre à la MICM. Il vous dirigera sur des logements conventionnés ou non conventionnés.
Il existe différentes manières d'obtenir un logement pour le personnel affecté au 4e RE.
Considérant que le bureau logement de la BDD Carcassonne est tenu de proposer en priorité les logements conventionnés par la défense, vous pouvez prétendre à :

1- LOGEMENTS CONVENTIONNES :

1) **Ceux proposés par la société ERILIA (logements sociaux, ou réservé à la défense, type** TESSALA à Aubagne) :

Avantages :
- Il y a des maisons individuelles et des appartements.

Inconvénients :
- Ils sont plus chers que le prix du marché.
- Ils sont vétustes.
- Ils sont mal entretenus.

- La société n'est pas très réactive.

2) Ceux proposés par la société HABITAT AUDOIS.

Avantages :

- Ils sont moins chers que le prix du marché.
- Ils sont neufs.
- La société est très réactive et implantée depuis de nombreuses années dans la région

Inconvénients :

- Ils ne sont pas tous dans le centre de Castelnaudary.

2- LOGEMENTS NON CONVENTIONNES :

Ces logements donnent également droit à la MICM si la demande de logement est bien faite en amont de la prise du logement.

1) Faire un choix parmi les propriétaires civils :

Pour ce faire, vous pouvez prospecter seul par internet. Si vous choisissez cette option, il vous faut prendre contact en personne avec les propriétaires du bien concerné. Il faut ensuite prendre contact avec le CCH RAVELOMANANJARA afin de lui notifier le logement choisi.

2) Prospecter auprès des agences de location :

- Agence **Un Tour de Clé** : 04.68.23.46.62.
- Agence **Loubat immobilier** : 04.68.23.10.54.
- Agence **TK immobilier** : 04.68.94.63.04.

Si vous trouvez votre logement via l'une de ces agences, prendre contact avec le CCH RAVELOMANANJARA pour lui notifier l'adresse du logement choisi ainsi que l'agence qui vous l'a fourni.

Transport

La Ville de Castelnaudary est desservie par le train. Il existe plusieurs connexions à destination de Toulouse et Narbonne, une à destination de Paris Austerlitz et une à destination d'Avignon.

Economie - emploi		
CRIT Intérim	4 cours de la République	**04 68 23 06 14**
Pôle Emploi	11 boulevard Général Lapasset Horaires d'ouverture : 08h30 – 16h30 du lundi au vendredi	**3949**
Manpower	Avenue du Docteur Guilhem Sur RDV, les mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h	**04 68 94 51 40**

Enfance

La **crèche municipale " Louise Michel "** est une structure accueille les enfants en contrat crèche ou en accueil occasionnel. Elle se situe au 38 avenue du 8 mai 1945. Ses coordonnées sont les suivantes : **Tél : 04 68 23 48 81**
E-Mail:creche@ville-castelnaudary.fr

La crèche est ouverte du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30

-16 places dans la section des bébés (âgés de 10 semaines à environ 15 mois)
-22 places dans la section des grands (âgés de 16 mois environ à 4 ans).

Le personnel, composé de 12 personnes diplômées pour la Petite Enfance, travaille ensemble autour d'un projet pédagogique toujours réactualisé. L'équipe : la directrice : éducatrice de Jeunes Enfants, une infirmière, une éducatrice de Jeunes Enfants, trois auxiliaires de puériculture, cinq agents CAP Petite Enfance et un agent d'entretien.
La crèche reçoit la visite du médecin généraliste une fois par mois.

Le Relais Intercommunal d'Assistants Maternels, situé au 17 Cours de la République, géré par la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois est à la disposition des habitants des 43 communes autour de Castelnaudary.

Il offre :

Aux parents :
Des informations sur les différents modes de garde existant sur le territoire.
Une liste des assistants maternels agréés disponibles pour les aider dans leur recherche.
Des informations sur leur rôle, leurs droits et leurs devoirs en tant que parent employeur.

Aux assistants maternels :
Des informations de base sur la procédure d'agrément, le métier d'assistant maternel.
Un lieu d'écoute et d'échange avec d'autres professionnels de la petite enfance.

Aux enfants accompagnés de leur assistant maternel :
Des ateliers d'éveil : motricité fine, psychomotricité, sortie.

Les animations ont lieu du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30
Jennyfer GAUTHIER, responsable du relais, reçoit sur RV les lundi et mardi de 13h00 à 17h00 et le jeudi jusqu'à 18h00.

Crèches
Les EAJE (établissement d'accueil du jeune enfant : Crèche de BRAM, Crèche de MONTREAL, Crèche de BELPECH) accueillent principalement des enfants de 10 semaines à 4 ans. Ils répondent à des besoins d'accueil très divers : accueil régulier (jours fixe et horaires déterminés à l'avance temps complet ou temps partiel) accueil occasionnel (besoins ponctuels et non récurrents) accueil dans les situations d'urgence ou encore adapté pour les enfants en situation de handicap. Les EAJE sont au nombre de trois sur notre territoire pour un total de 80 places.

La crèche intercommunal Piège -Lauragais -Malepère se situe au 60 rue Bonrepos à Bram.
Ses coordonnées sont les suivantes :
Tél : 04 68 78 01 91
Site web : **http://ccplm.fr/enfance-jeunesse/petite-enfance/**

Le relais assistants maternels (RAM) est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistants maternels et des candidats à l'agrément.

Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil des enfants de la naissance à 6 ans (liste des assistants maternels, contrat de travail et prestations d'accueil) .

RAM de Bram

60 rue Bonrepos
11150 BRAM
04.68.78.53.69

Responsable Aurélie SANTALUCIA ram@ccplm.fr

RAM de Belpech

Rue St Joseph
11420 Belpech

VIE PRATIQUE

Scolarité

écoles maternelles

Ecole Maternelle Jean Moulin
23 av Mar Juin, 11400 CASTELNAUDARY
Tél : 04 68 23 15 26

Ecole Maternelle Le Petit Prince
11 r Terrasse, 11491 CASTELNAUDARY
Tél : 04 68 23 51 72

Ecole Maternelle Brossolette
15 r René Coty, 11400 CASTELNAUDARY
Tél : 04 68 23 14 56

Ensemble Scolaire Jeanne d'Arc
47 r Baffe, 11400 CASTELNAUDARY
Tél : 04 68 23 04 36

écoles élémentaires

Ecole Primaire Prosper Estieu
49 av Frédéric Mistral, 11400 CASTELNAUDARY
Tél : 04 68 23 02 44

Ecole Primaire Alphonse Daudet
9 r Miséricorde, 11491 CASTELNAUDARY
Tél : 04 68 23 01 17

Ecole Elémentaire Jean Moulin
40 av 8 Mai 1945,
11400 CASTELNAUDARY
Tél : 04 68 23 14 29

Ecole Primaire De L'est
12 pl Blaise d'Auriol,
11400 CASTELNAUDARY
Tél : 04 68 23 11 14

Ensemble Scolaire Jeanne d'Arc
47 r Baffe, 11400 CASTELNAUDARY
Tél : 04 68 23 04 36

collèges

Collège Les Fontanilles
1 av Europe,
11400 CASTELNAUDARY
Tél : 04 68 23 19 16

Collège Blaise d'Auriol
11 pl Blaise d'Auriol,
11400 CASTELNAUDARY
Tél : 04.68.23.12.54

Collège bilingue Jeanne d'Arc
47 r Baffe, 11400 CASTELNAUDARY
Tél : 04 68 23 04 36

lycées et centres de formation privé

Lycée Germaine Tillion
Établissement d'enseignement secondaire
1 Avenue du Campus ·
11400 CASTELNAUDARY
Tél : 04 68 94 53 00

Lycée Andreossy
Établissement d'enseignement professionnel
1 Avenue du Campus
11400 CASTELNAUDARY
Tél : 04 68 23 14 78

Lycée agricole Pierre Paul Riquet
Av Docteur René Laennec
11400 CASTELNAUDARY
Tél : 04.68.94.59.00

LA ROUATIÈRE, Centre Polyvalent de Formation Professionnelle

Lycée d'enseignement agricole professionnel : de la 4ème au Bac professionnel et centre de formation en travail social : accessible en voie directe ou en cours d'emploi.

1165 Route du Pastel, 11400 SOUILHANELS

Tel : 04 68 60 03 61
Courriel : larouatiere@larouatiere.com

Centre de Formation d'Apprentis Agricoles de l'Aude
Lycée Agricole P. Paul Riquet
04.68.11.91.19

Art Creation Beauté
187 all Michel Hollard,
11400 CASTELNAUDARY
enseignement : coiffure, esthétique
tél :04 30 35 02 70

FORMALITES A EFFECTUER

Avant le départ

Logement : en cas de mutation, signaler votre départ au propriétaire 1 mois au plus tard avant le date d'abandon des lieux (ou selon le bail) par lettre recommandée avec accusé de réception.

Courrier : vous adresser à la poste de votre ancienne résidence (service payant) pour faire suivre votre courrier à votre nouvelle adresse, nouvelle affectation (ou en poste restante).

Banques : demander un éventuel transfert le plus tôt possible à la nouvelle succursale. Demander un carnet de chèques avec la nouvelle adresse et des RIB.

Impôts : prévenir le Trésor Public et les services fiscaux (Centre des Impôts, Centre des Impôts Fonciers ou bureau des cadastres de l'ancien domicile), un mois avant le déménagement.

Electricité – Gaz : faire effectuer un transfert d'abonnement au plus tard 3 jours avant le déménagement (annulation à l'actuel centre et demande de nouveau contrat au nouveau centre) : Tél : 0810 333 776 – 0821 821 333

Eau : prévenir le service des eaux de votre résidence afin de faire effectuer un relevé de compteur avant de quitter les lieux. Prévenir le service des eaux de la nouvelle résidence.

Automobile : s'adresser à la Préfecture ou à la Sous-préfecture pour faire changer l'adresse sur votre carte grise (délai d'un mois). Prévenir l'assurance.

Mutuelle santé : signaler le changement d'adresse avec le nouvel intitulé du compte bancaire. Ne pas oublier la mise à jour de votre carte vitale (mairie, pharmacie, hôpitaux).

Prestations familiales : signaler le changement (pour l'allocation logement) et vous renseigner sur la prime de déménagement. Si les prestations familiales et/ou une prestation non servie par l'armée (APL, Aged) viennent d'une CAF (Caisse d'Allocations Familiales), demander un certificat de radiation ou de transfert à cette CAF pour le transmettre à la nouvelle CAF.

Internet - TV - Téléphone : contacter l'opérateur afin de faire procéder au transfert de ligne.

Assurances : habitation (très rapidement), responsabilité civile, véhicules à moteur, animaux, etc…

Abonnements magazines : procéder au changement d'adresse

A l'arrivée

Déménagement : demander le remboursement des objets perdus ou endommagés par le déménageur. Dans les 3 mois qui suivent le déménagement, il vous appartient de transmettre à la cellule déménagement :

- un RIB après transfert du compte ;

- déclaration de situation de famille, déclaration de changement de résidence ;

- ordre de mutation ;

- dossier préalable visé par le service de la solde de provenance ;

- facture de l'entreprise de déménagement ;

- lettre de voiture de déménagement ;

- récépissé SNCF en cas de transport par voie ferrée ;

- déclaration de chargement de mobilier.

Pour les dossiers de caisse maritime, fournir en plus :

- factures de transport de la caisse ;

- fret et assurance ;

- bon de livraison ;

- connaissance maritime ou aérien (LTA) ;

- feuille de déplacement ou ordre de mutation.

MICM : passer à la cellule Solde pour effectuer votre changement d'adresse **.**

Carte d'électeur : s'inscrire sur les listes électorales à la mairie de votre nouveau domicile, avant le 31 décembre de l'année en cours pour voter l'année suivante.

Entrée au quartier : faire faire le passe-partout ainsi que la vignette auto auprès du service général.

Titre de séjour : Si je suis étranger, je fais modifier mon titre de séjour.

Besoin d'aide pour entreprendre des démarches administratives ?

Résiliation de bail
Renouvellement du titre de séjour
Fixation d'une pension alimentaire
Litige avec le voisinage
Etc…

Vous ne savez pas quoi faire ?

Le jargon administratif vous laisse perplexe, vous avez besoin d'explications en termes clairs ?

Vous avez des difficultés à rédiger vos correspondances ?

L'officier juriste du régiment est là pour vous !

N'hésitez pas à contacter le ***LTN BARON*** par téléphone au 04.68.23.76.68, par courriel à l'adresse alexis.baron@intradef.gouv.fr, ou à vous rendre à son bureau dans l'aile « fidélité » du PC.

C’est le « 4 »

A travers pierres et dunes
S'en vont les képis blancs
Sous le soleil, clair de lune
Nous marchons en chantant
Vers Bechar ou vers Casa
Dans toutes les directions
Nous repartons au combat
Pour la gloire de la Légion

Sur les pistes des Corbières
Nous partons en mission
Une colonne de bérets verts
S'en va à l'instruction
Vers la Jasse ou vers Bel-Air
Dans toutes les directions
Devenir légionnaire
C'est notre seule ambition.

ANNEXES

Notes :

ELNAUDARY
Zone Commerciale
Le Pech
Moulin du Cugarel
Espace Lapasset
Parc Technique Municipal
Alumnat
Gymnase Le Millénaire
Foyer AFDAIM
L'Estambigou
Résidence du Lauragais
Centre Hospitalier J.P. Cassabel
Apothicairerie
Notre-Dame de Pitié
Collégiale St-Michel
Hôtel de Ville
Halle aux Grains
OTSI
Poste
Scènes des 3 Ponts
Groupe Scolaire
Police
Pont Neuf
Pont Vieux
Le Port
Grand Bassin
Ile de la Cybelle
Cimetière Est
Espace du Souvenir Français
St-Roch
Chapelle St-Roch
Ecluse St-Roch
Pompiers
Boulodrome couvert
Gendarmerie
Espace Maternel Augé
Résidence P. Estève
Gare SNCF
Silos GCO
Le Président
La Relenque
Bagatelle
Groupe Coopératif Occitan
Complexe Sportif P. de Coubertin
Stade d'Honneur
Stade Annexe
Piscine
Gym.
Tennis
Club M. Jordana
Passerelle
la Piboulette
Périé
Centre Médico-Scolaire
Centre Comm. des Fontanilles
Crèche et Halte Garderie les Petits Lutins
Chbre de Commerce
Stèle de la Résistance
Avenue Frédéric Mistral
R. du 11 Novembre
Cours de la République
R. de Dunkerque
Avenue François Mitterrand
Avenue Arnaut Vidal
Avenue Monseigneur de Langle
Pyrénées
Canal du Midi
Chemin de Halage
Route de Bram

AD LEGIONEM AEDIFICANDAM (pour bâtir la Légion)

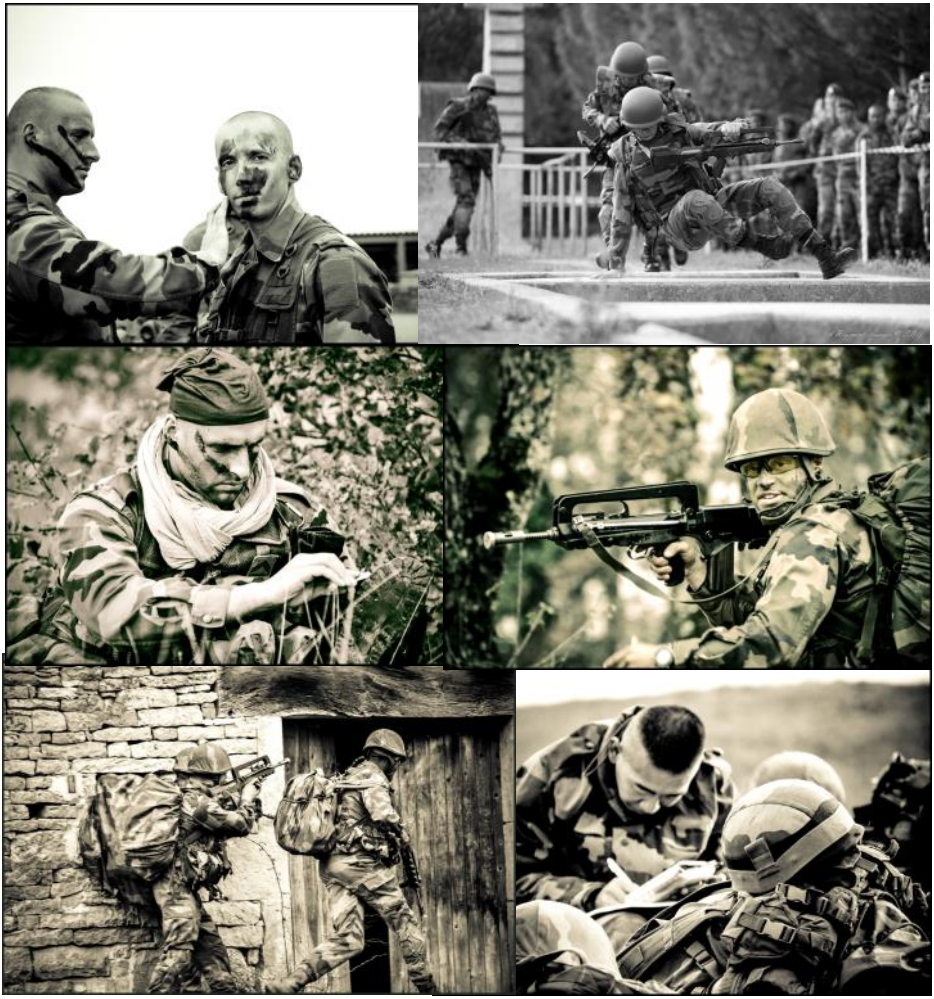

4e Régiment étranger
Quartier Capitaine Danjou
2400 Route de Pexiora
11452 Castelnaudary
Tél : 04 68 23 76 02